

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES
DE DENRÉES ALIMENTAIRES

ACTE D'ENGAGEMENT

(à photocopier par le candidat s'il désire répondre à plusieurs lots)

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros.

Personne publique

COLLÈGE Jean Monnet

193, rue de Domfront

BP 329

61 106 FLERS Cedex

Objet de la consultation

Fournitures et livraison de denrées alimentaires de base pour les besoins du restaurant scolaire du collège Jean Monnet - FLERS.

LOT N°

NB : 1 seul lot par acte d'engagement si le candidat postule pour plusieurs lots.

Marché à procédure adaptée et à bons de commande, passé en application des articles 27 - 28 - 72 – 77 du Code des Marchés publics.

Dates du marché

1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Minimum et Maximum

Se reporter à l'article 2 du présent contrat.

Imputation

SRH/NOURRI/0DENR ou SRH/NOURRI/OBIO

ARTICLE 1. CONTRACTANT

Je soussigné,

NOM et PRÉNOM :

A compléter au choix :

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

Téléphone :

Télécopie :

Mail :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1)

Au capital de :

Ayant son siège social à :

Téléphone :

Télécopie :

Mail :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par mes soins.

ARTICLE 2. DÉTERMINATION DES QUANTITÉS

Les minima et maxima des marchés à bons de commande sont fixés comme suit.

Ces montants tiennent compte des variations de plus ou moins 20 %.

Lots	Minima et Maxima en volume annuel HT
Lot n°1 : Produits laitiers, frais et frites sous vide	de 8 000 à 12 000 €
Lot n°2 : Viande fraîche	de 4 500 à 8 500 €
Lot n°3 : Volaille, Lapin	de 3 500 à 5 500 €
Lot n°4 : Produits surgelés	de 7 000 à 10 000 €
Lot n°5 : Epicerie	de 7 000 à 10 000 €

Les variations supérieures à 20% ne pourront être justifiées que par une variation importante de l'effectif accueilli. Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix du bordereau des prix (compte tenu des remises accordées à la personne publique par le titulaire).

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI D'EXÉCUTION

3.1 - Durée de validité du marché

Le marché débutera le **1er janvier 2022** et prendra fin le **31 décembre 2022**.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à cette date.

Il peut y être mis fin avant l'expiration de cette date, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal **2 mois au moins avant la fin de la période.**

3.2 - Durée et délai d'exécution des bons de commande

Le délai d'exécution de chaque commande sera fixé dans le bon de commande correspondant, et partira de la date de la notification de celui-ci.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché.

ARTICLE 4. LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à 48 heures minimum à compter de la réception de la commande par le titulaire.

ARTICLE 5. PAIEMENT

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert à l'organisme bancaire

- à

- au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet clé

(joindre un RIB ou RIP)

Le délai global de paiement, prévu à l'article 96 du Code des Marchés Publics, ne peut excéder 40 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir, de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Visas

Fait en un seul exemplaire original mention manuscrite

à "lu et approuvé"

le Cachet et signature du prestataire

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre.

A FLERS, le

La Principale,

Isabelle MOREL